



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1991/75  
14 février 1991

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-septième session

Point 16 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA DEUXIEME DECENNIE  
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Lettre datée du 13 février 1991, adressée au Secrétaire général  
adjoint aux droits de l'homme par le Représentant permanent  
des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève

Le 8 février 1991, au cours de la 18ème séance de la Commission des droits de l'homme, le Représentant de la Syrie a fait, sur le ton de l'approbation, maintes références à l'allégation profondément raciste, antisémite et calomnieuse selon laquelle des fidèles de la religion juive avaient commis des meurtres rituels, sacrifiant des chrétiens, dont des enfants, pour mêler leur sang à la pâte du pain azyme préparé pour la Pâque.

De telles déclarations, aussi absurdes que mensongères, représentent une incitation au préjugé et à la violence qui remonte à la nuit des temps. Nous les avons crues reléguées aux poubelles de l'histoire. Elles n'ont pas leur place à la Commission des droits de l'homme. Elles portent atteinte au prestige de cet organe et nuisent à la crédibilité de ses travaux. Nous déplorons profondément que la Commission des droits de l'homme, dont la mission est de faire cesser l'intolérance à l'égard de tout groupe religieux, racial ou ethnique, ait servi de tribune pour exprimer des allégations aussi basses et odieuses.

Nous voulons croire que les propos tenus par le Représentant de la Syrie ne reflètent pas la position du gouvernement de ce pays.

Le Représentant des Etats-Unis  
J. Kenneth Blackwell

L'Ambassadeur  
(Signé) Morris B. Abram